

ORDRE DU JOUR DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2016 A 18H30

Désignation du secrétaire de séance.

Procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2016.

Tous les dossiers sont consultables en Mairie en s'adressant au Secrétariat Général.

DOSSIER N°1 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Document ci-joint

EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation	86 664.63	
Recettes d'exploitation	145 181.96	
Report excédent 2014	31 472.37	
		Soit un résultat de + 89 989.70

INVESTISSEMENT

Dépenses	435 187.37	
Recettes	307 239.48	
Excédent reporté 2014	232 596.81	soit un excédent de 104 648.92

Restes à réaliser en dépenses	64 351.51	
Restes à réaliser en recettes	57 593.11	
Pas de besoin de financement mais un excédent global d'investissement de 97 890.52		

Pas d'affectation du résultat

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EN L'ABSENCE DU MAIRE

Le Compte de Gestion de la Trésorerie présente les mêmes résultats que le Compte Administratif

VOTE DU COMPTE DE GESTION

DOSSIER N°2 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Document ci-joint

Section d'exploitation	224 205.53
Section d'investissement	422 241.03

DOSSIER N°3 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET COMPTE DE GESTION – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Document ci-joint

EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation	173 198.01
Recettes d'exploitation	151 774.10
Report 2014	0
Soit résultat de – 21 423.91	

INVESTISSEMENT

Dépenses	710 986.84
Recettes	361 318.26
Report excédent 2014	298 897.15 soit un déficit de 50 771.42
Restes à réaliser en dépenses	140 217.62
Restes à réaliser en recettes	94 813.00 soit un besoin de financement de 96 176.04

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EN L'ABSENCE DU MAIRE

Le Compte de Gestion de la Trésorerie présente les mêmes résultats que le Compte Administratif

VOTE DU COMPTE DE GESTION

DOSSIER N°4 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT – **RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

Après s'être fait présenter le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 de l'Assainissement, le résultat 2015 s'élève à – 21 423.91 €

Malgré un besoin de financement de 96 176.04 €, le résultat ne peut être affecté.

Ce budget présente un déficit global de 117 599.95€ et il conviendra en 2017 d'opérer une hausse tarifaire de la surtaxe et de prévoir un emprunt pour l'investissement

DOSSIER N°5 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – **RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

Document ci-joint

Section d'exploitation	242 870.71
Section d'investissement	696 084.90

DOSSIER N°6 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME **ET COMPTE DE GESTION – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

Document ci-joint

EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation	43 832.33
Recettes d'exploitation	49 904.90
Soit un résultat de 6 072.57 €	

INVESTISSEMENT

Dépenses	0
----------	---

Recettes	0
Excédent reporté 2013	0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EN L'ABSENCE DU MAIRE

Le Compte de Gestion de la Trésorerie présente les mêmes résultats que le Compte Administratif

VOTE DU COMPTE DE GESTION

DOSSIER N°7 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Document ci-joint

Section d'exploitation	50 500.00
Section d'investissement	0

DOSSIER N°8 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Document ci-joint

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	5 002 710.32 €
Recettes :	5 737 837.79
Excédent reporté 2015 :	801 045.53

Soit un résultat de + 1 536 173.00

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 981 026.27
Recettes	1 274 463.89
Excédent reporté	265 219.75 soit un déficit d'investissement de 441 342.63

Restes à réaliser en dépenses	572 257.63
Restes à réaliser en recettes	90 824.00 soit – 481 433.63 €

Soit un besoin de financement de 922 776.26 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EN L'ABSENCE DU MAIRE

Le Compte de Gestion de la Trésorerie présente les mêmes résultats que le Compte Administratif

VOTE DU COMPTE DE GESTION

DOSSIER N°9 – FINANCES –VOTE DU RESULTAT 2015 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Après avoir voté le Compte Administratif 2015 du Budget général et constaté son résultat de 1 536 173.00 €,
Considérant le besoin de financement de ce budget de 922 776.26 €,

Affectation :

. 1068 – Excédents capitalisés	922 776.26
--------------------------------	------------

DOSSIER N° 10– FINANCES – IMPOTS LOCAUX 2016 – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Etat fiscal joint

Selon la notification des bases par les services de l'Etat et l'équilibre budgétaire 2016, il est proposé d'augmenter les taux des trois taxes locales d'environ 6.5%

TAXE D'HABITATION

. Bases provisoires : 6 598 000 soit une augmentation de 1.62 % par rapport à 2015

Taux 2015 = 12.2

Taux 2016 proposé = 12.99

Produit attendu = 857 080 €

FONCIER BATI

Bases provisoires : 5 955 000 soit une augmentation de 1.47 % par rapport à 2015

Taux 2015 = 16

Taux 2016 proposé = 17.04

Produit attendu = 1 014 732 €

FONCIER NON BATI

Bases provisoires : 168 800 soit une diminution de 0.98 % par rapport à 2015

Taux 2015 = 78.20

Taux 2016 proposé = 83.28

Produit attendu = 140 659 €

TOTAL DU PRODUIT ATTENDU = 2 012 471 € soit +7.86 % par rapport à 2015

DOSSIER N°11 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Document ci-joint

Section de fonctionnement 6 057 035.95 €

Section d'investissement 4 604 487.30 €

DOSSIER N°12 – SOCIAL – CONVENTION AVEC L'ADMR DE ROQUEMAURE 2016-2020 – RAPPORTEUR : Mireille GROS-JEAN

Convention identique à la précédente : mise à disposition gratuite des locaux et prise en charge des frais d'électricité et d'eau par la commune. Le seul changement consiste à diminuer la subvention annuelle minimum de 15% soit 2 125€. Voir projet de convention ci-jointe.

DOSSIER N°13 – ASSOCIATIONS – CONVENTION DES ARENES ET MANIFESTATIONS TAURINES AVEC LE CLUB TAURIN PAUL RICARD – RAPPORTEUR : Henri ROUSSILLON

Il convient de reconduire cette convention pour un an et reconductible dans la limite de 4 ans.

DOSSIER N°14 – COMMUNICATION – CONTRAT DE REGIE PUBLICITAIRE AVEC LA LYONNAISE DE COMMUNICATION - RAPPORTEUR : Mireille DAINESI

Régie publicitaire pour 4 pages par édition du journal municipal pour couvrir les frais d'impression et de distribution. Projet de contrat ci-joint.

DOSSIER N°15 – AFFAIRES GENERALES – DEROGATION POUR L'INDEMNITE DE MAIRE – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

La Loi N°2015-366 promulguée le 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux, prévoit depuis le 1^{er} janvier 2016 que si un maire veut percevoir une somme inférieure à celle fixée par le barème légal, il doit demander au conseil municipal d'accepter une dérogation.

Monsieur le Maire perçoit une indemnité de 35% au lieu de 55% (+ 15% pour chef lieu de canton).

DOSSIER N°16 – URBANISME – DELEGATION DE L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS A LA COGA – RAPPORTEUR : Patrick POULENAS

Dans le cadre de la loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTR) et de la révision en cours des schémas départementaux de coopération intercommunale du Gard et du Vaucluse, notre Commune est amenée à rejoindre la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon à compter du 1^{er} janvier 2017.

La CCCRG, qui sera dissoute, assure actuellement l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme signés par le Maire.

Compte tenu du départ du responsable urbanisme de la CCCRG, et en accord avec la communauté du Grand Avignon, il est proposé d'anticiper au 1^{er} mai 2016 la reprise par cette dernière de ces missions.

Cette reprise implique la dénonciation de la convention actuelle de mise à disposition des services de la CCCRG au profit de notre commune et la signature d'une nouvelle convention de délégation d'instruction avec le Grand Avignon.

Voir convention ci-jointe

DOSSIER N°17 – FONCIER – CONVENTION D'OCCUPATION DU DP POUR UNE ANTENNE DE FREE MOBILE – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

Il est proposé une nouvelle convention d'occupation par FREE MOBILE pour un emplacement de 20m² sur la parcelle AZ 722 sise Avenue Albert Camus, pour l'installation d'une infrastructure permettant la pose d'une antenne dont la redevance s'élève à 7000€ annuels et pour une durée de 12 années renouvelables par périodes de 6 ans. Plan ci-joint

DOSSIER N°18 – AGRICULTURE – MARCHÉ DE PRODUCTEURS –TARIF ET REGLEMENT – RAPPORTEUR : Sylvain REBOUL

Par délibération du 30 avril 2015, un marché de producteurs a été créé le vendredi soir sous les halles de la Pousterle de 17 à 21h pendant la période estivale.

Considérant qu'une gratuité de l'occupation a été tolérée pour la première année de lancement du marché, il convient de déterminer un tarif car la redevance est obligatoire.

Le règlement intérieur voté en 2015 est reconduit sauf les modifications suivantes :

- . dénomination du marché : « marché de producteurs et artisans »
- . acceptation des artisans avec obligation de transmettre leur affiliation à la Chambre des Métiers ou la Chambre de Commerce, selon l'activité,
- . le tarif pour une saison est de 5€
- . les dates d'ouverture : du 27 mai au 9 septembre 2016

DOSSIER N°19 – FESTIVITES – CONVENTION D’OBJECTIFS AVEC LE COMITE DES FETES – RAPPORTEUR : Alain DIVINE

Projet de convention ci-joint avec une subvention pour 2016 de 14 000€

DOSSIER N°20 – ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS ANNUELLES 2016 – RAPPORTEUR : Henri ROUSSILLON

Voir tableau ci-joint des subventions aux associations hors convention

DOSSIER N°21 – TRAVAUX – VOIRIE DU LOTISSEMENT HANNIBAL – PLAN DE FINANCEMENT – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

En vue de compléter nos demandes de subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 2016, il convient de fixer le plan de financement HT :

Etat (DETR) 40%	112 000 €
CG 30%	84 000 €
Part communale	84 000 €
TOTAL	280 000 €

DOSSIER N°22 – OBJETS D’ART – RESTAURATION DE DEUX TABLEAUX DE LA COLLEGIALE PRG 2016/2017 – RAPPORTEUR : Franca DI SALVO

Descente de Croix, tableau classé soit 50 % subvention DRAC
Devis MATSUNAGA 20 850 € HT + 2 880 € HT
Soit 11 865 € de subvention

Massacre des Innocents, tableau inscrit soit 40 % subvention DRAC
Devis ARCAD 19 967 € HT
Soit 7 986,50 € de subvention
Ces tableaux se situent au fond à droite dans l’église juste avant de rentrer dans la sacristie.

DOSSIER N°23 – EAU – CONTRAT DE DSP AVEC LA SAUR – AVENANT N°3 – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

Proposition de prolongation de délai de 4 ans, le contrat actuel finissant au 31.12.2015
Par délibération n°09-02-04 du 02/02/2009, Avenant n°1 pour intégrer dans l’inventaire le château de l’Aspre.

Par délibération n°10-07-84 du 01/07/2010, Avenant n°2 pour annuler les articles 2 et 3 de l’avenant n°1.

Avenant n°3 :

La station de traitement de la route de Bagnols ayant été mise en sommeil (à cause de la présence de Manganèse), la commune ne dispose plus que d’une ressource pour alimenter en eau les usagers.

Face à ce constat, il convient de sécuriser l’alimentation de la commune par l’installation d’un groupe électrogène sur la station de pompage du Moulas au plus vite (avant le 1^{er} juillet 2016).

Ce délai ne permettant pas l’amortissement sur la durée résiduelle du contrat expirant au 31 décembre 2016, il convient d’appliquer les dispositions de l’article L.1411-2 b) du CGCT en prolongeant le contrat de 4 ans pour travaux concessifs permettant une augmentation mesurée du tarif actuel.

D’autre part, par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », l’état a engagé une profonde réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme implique notamment la mise à jour progressive de la précision des données relatives à la localisation des réseaux et génère des charges d'exploitation supplémentaires.

Le présent avenant a pour objet de concrétiser ces nouvelles dispositions.

DOSSIER N°24 – ASSAINISSEMENT – CONTRAT DE DSP AVEC LA SAUR – AVENANT N°3 – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

Proposition de prolongation de délai de 4 ans, le contrat actuel finissant au 31.12.2015

Par délibération n°09-02-05 du 02/02/2009, Avenant n°1 pour intégrer dans l'inventaire la station de relevage du Planet.

Par délibération n°10-07-83 du 01/07/2010, Avenant n°2 pour annuler les articles 3 et 4 de l'avenant n°1.

Avenant n°3 :

Le poste de relevage de Cubières est le poste de relevage principal de la commune qui renvoie les effluents sur la station d'épuration.

Très souvent, en cas d'arrivées importantes dans le poste, les pompes se colmatent et le réseau de la commune est mis en charge.

Face à ce constat, il convient de pallier ce problème de colmatage des pompes par l'installation d'un dégrilleur vertical automatique (avant le 1^{er} juillet 2016).

Ce délai ne permettant pas l'amortissement sur la durée résiduelle du contrat expirant au 31 décembre 2016, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L.1411-2 b) du CGCT en prolongeant le contrat de 4 ans pour travaux concessifs permettant une augmentation mesurée du tarif actuel.

D'autre part, par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », l'état a engagé une profonde réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme implique notamment la mise à jour progressive de la précision des données relatives à la localisation des réseaux et génère des charges d'exploitation supplémentaires.

Le présent avenant a pour objet de concrétiser ces nouvelles dispositions.

DOSSIER N°25 – GENDARMERIE – CONVENTION DE MANDAT - COMPTE RENDU 2015 DE LA SEGARD – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

Dans le cadre de la convention de mandat confiée à la SEGARD pour la réalisation d'une gendarmerie le 17 septembre 2012, il convient de présenter au Conseil Municipal le Compte rendu annuel de sa délégation. Voir document ci-joint

DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHÈSE :

. N°2016_011 du 1^{er} mars visée en Préfecture le jour même : convention de mise à disposition de la salle de l'Office de Tourisme les samedis pairs et mercredis impairs au Point Info Ligue

. N°2016_012 du 2 mars visée le 3 : avenant N°1 à la maîtrise d'œuvre pour la révision générale du POS avec le groupement CITADIA Conseil/Even Conseil/Terres et Territoires sis à Avignon sur les conditions de règlements des acomptes

. N°2016_013 du 11 mars visée le 14 mars : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le câblage informatique et télécom de la Mairie à réhabiliter confiée à ARTEMIS-RD de Nîmes au coût de 2340€ HT

. N°2016_015 du 15 mars visée le jour même : indemnisation de GENERALI assureur d'un tiers pour accident sur mobilier urbain de 715€

. N°2016_016 du 18 mars visée le 21 : reprise de l'étude environnementale pour la révision du POS avec AMETEN et actualisation de la prestation à 4 400€ HT pour réunions supplémentaires et reprise de l'état initial

. N°2016_017 du 18 mars visée le 21 : aménagement lotissement Annibal Lot N°1 pour Voirie à TPCR pour 279 657€ HT

. N°2016_018 du 18 mars visée le 21 : aménagement lotissement Annibal Lot N°2 pour réseaux au Groupement CISE TP et PROVENCE VRD à Villeneuve pour 553727.50^e HT et en tranche conditionnelle à 66 599€ HT

. N°2016_019 du 21 mars visée le 22 : contrat de maintenance et télésurveillance avec NEXECUR (ex CTCAM) de Coulaines (72) pour les archives municipales et le gymnase au coût de 460.96 € HT par an pour chaque site

QUESTIONS DIVERSES